



Assemblée générale

Distr. limitée
16 septembre 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 128 a) de l'ordre du jour provisoire*.

Renforcement du système des Nations Unies : renforcement du système des Nations Unies

Projet de résolution déposé par le Président de l'Assemblée générale

Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

Adopte la déclaration suivante :

Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement représentant les peuples du monde, nous nous sommes réunis le 21 septembre 2020 pour prendre part à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Nous partageons une profonde admiration et un profond respect pour toutes les personnes qui ont fondé cette Organisation. Il n'existe pas d'autre organisation mondiale qui ait la légitimité, la puissance de rassemblement et le pouvoir normatif de l'Organisation des Nations Unies. Il n'en existe pas d'autre qui puisse donner à autant de personnes l'espoir d'un monde meilleur et faire que l'avenir que nous voulons se réalise. Il a rarement été aussi vital que tous les pays se rassemblent pour tenir la promesse des nations unies.

2. L'Organisation des Nations Unies est née en réponse aux horreurs de la Seconde Guerre mondiale, elle est le fruit d'un effort commun, au nom de l'humanité, pour préserver les générations futures du fléau de la guerre. Même en des temps de grands défis et de tensions mondiales, notre Organisation a su déclencher le processus de décolonisation, promouvoir la liberté, façonner des normes de développement international et œuvrer à l'éradication des maladies. L'Organisation des Nations Unies a aidé à atténuer des dizaines de conflits, à sauver des centaines de milliers de vies grâce à l'action humanitaire et à offrir à des millions d'enfants l'éducation qu'ils méritaient. Elle a œuvré à la promotion et à la protection de tous les droits humains et des libertés fondamentales pour toutes et tous, y compris l'égalité des droits des femmes et des hommes. Pierre angulaire du droit international, la Charte des Nations Unies est venue consacrer le principe de l'égalité souveraine de tous les États, le

* [A/75/150](#).



respect de leur intégrité territoriale, leur indépendance politique et le droit des peuples à l'autodétermination. Elle a vu affirmés les principes de non-intervention dans les affaires intérieures des États et de règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international. En vertu de la Charte, tous les États doivent par ailleurs s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.

3. Les succès ont été nombreux, et nous devons une profonde gratitude et beaucoup de respect à l'Organisation, ainsi qu'aux membres de son personnel, en particulier à celles et ceux qui ont fait le sacrifice ultime. Au fil des ans, plus d'un million de femmes et d'hommes ont servi sous le drapeau de l'Organisation des Nations Unies dans plus de 70 opérations de maintien de la paix. Tous les jours, des pays, des citoyennes et citoyens, des représentantes et représentants du secteur privé et de la société civile mettent à profit la plateforme offerte par l'Organisation des Nations Unies pour rendre le monde meilleur, dans l'intérêt de l'humanité tout entière.

4. Cependant, l'Organisation des Nations Unies a aussi connu son lot de déceptions. Notre monde ne ressemble pas à celui que s'imaginaient les personnes qui ont créé l'Organisation il y a 75 ans. Il est en proie à des inégalités de plus en plus graves, à la pauvreté, à la faim, aux conflits armés, au terrorisme, à l'insécurité, aux changements climatiques et aux pandémies. Aux quatre coins du monde, des personnes en sont réduites à entreprendre de dangereux périples pour trouver refuge et sécurité. Les pays les moins avancés s'enlisent et le processus de décolonisation n'est toujours pas achevé. Il est donc essentiel d'en faire plus, et l'heure n'est pas au relâchement. Lorsque les États Membres appuient les efforts collectifs de l'Organisation et lui prêtent leurs ressources, les résultats sont au rendez-vous. Grâce à la conversation mondiale lancée par le Secrétaire général en 2020, nous avons entendu les motifs de préoccupation et les aspirations des peuples. Nous sommes ici pour y répondre.

5. Les difficultés auxquelles nous nous heurtons sont toutes liées les unes aux autres et ce n'est que dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé que nous parviendrons à les surmonter. À l'heure où nous parlons, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de faire des vagues dans le monde entier. En quelques semaines, la pandémie s'est révélée être le plus grand défi mondial de l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Non seulement elle a fait de nombreux morts et des malades graves, mais elle a aussi provoqué une récession économique mondiale et une aggravation de la pauvreté, dans un climat d'angoisse et de peur. La pression sur nos sociétés, nos économies et nos systèmes de santé est énorme. Si aucune et aucun d'entre nous n'a été épargné, les personnes en situation de vulnérabilité et les pays les plus vulnérables ont été les plus touchés. La pandémie de COVID-19 est venue nous rappeler violemment que nous sommes comme les maillons d'une chaîne : du maillon le plus faible dépend la force du tout. Ce n'est qu'en travaillant ensemble et en faisant preuve de solidarité que nous pourrons venir à bout de la pandémie et nous attaquer efficacement à ses conséquences. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons gagner en résilience face à de nouvelles pandémies et à d'autres défis mondiaux. Le multilatéralisme n'est pas une option : c'est une nécessité, alors que nous essayons de reconstruire en mieux pour faire advenir un monde plus égal, plus résilient et plus durable. L'Organisation des Nations Unies doit être au centre de nos efforts.

6. Il est dans l'intérêt des nations comme des peuples de renforcer la coopération internationale. Les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies - paix et sécurité, développement et droits humains - sont d'une importance égale,

intrinsèquement liés et interdépendants. Nous avons fait beaucoup de chemin en 75 ans, mais la route est encore longue. Nous avons les outils qu'il faut, il ne nous reste plus qu'à nous en servir. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030¹ est notre plan d'action et sa réalisation une question de survie. Des efforts s'imposent de toute urgence. L'heure n'est pas aux célébrations. L'heure est à l'action. Guidés par les buts et principes de la Charte, nous sommes ici pour faire de l'avenir que nous voulons une réalité et pour nous donner l'Organisation des Nations Unies dont nous avons besoin.

* * *

7. **Nous ne laisserons personne de côté.** Les dix prochaines années, qui ont été désignées comme la décennie d'action et de réalisations pour le développement durable, seront les plus critiques de notre génération. Elles prennent même une importance nouvelle puisqu'il s'agit de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Nous devons pouvoir compter sur un système des Nations Unies pour le développement qui soit solide et sur une collaboration efficace entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales. Nous appuyons les efforts déployés et les mesures prises par le Secrétaire général à cet égard. Nous sommes déterminés à appliquer le Programme 2030 dans son intégralité et dans les délais prévus. Il n'y a pas d'autre solution. Les peuples doivent être au cœur de tous nos efforts. Il convient d'accorder une attention particulière aux personnes qui se trouvent dans une situation de plus grande vulnérabilité. Un accès humanitaire aux personnes ayant besoin d'aide doit être accordé sans obstacle ni retard et dans le respect des principes humanitaires. Nous sommes guidés par la Déclaration universelle des droits de l'homme² et les traités et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et nous veillerons à garantir les droits humains et les libertés fondamentales de chacune et chacun.

8. **Nous protégerons notre planète.** Si l'on ne fait pas preuve d'une plus grande détermination dans l'action, nous continuerons à appauvrir la biodiversité et les ressources naturelles qui font notre planète et nous assisterons à une multiplication des menaces pesant sur l'environnement et des problèmes liés au climat, notamment les catastrophes naturelles, la sécheresse, la désertification, les pénuries alimentaires, le manque d'eau, les incendies, l'élévation du niveau de la mer et l'épuisement des océans. Il est temps d'agir. De nombreux pays, notamment les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral, sont déjà parmi les plus touchés. Nous devons nous adapter aux circonstances et prendre des mesures au pouvoir transformateur. Nous avons une occasion historique de reconstruire en mieux et en plus vert. Nous devons immédiatement réduire les émissions de gaz à effet de serre et réussir le passage à des modes de consommation et de production durables, conformément aux engagements pris par les États dans le cadre de l'Accord de Paris et du Programme 2030³. Cela ne saurait attendre.

9. **Nous allons promouvoir la paix et prévenir les conflits.** Il faut mettre fin de toute urgence par des moyens pacifiques aux conflits armés qui sévissent à l'heure actuelle et venir à bout des menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Nous réaffirmons qu'il est important de respecter la Charte, les principes du droit international et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il faut aussi faire respecter les accords internationaux de contrôle des armes, de non-prolifération et de désarmement et les dispositifs connexes. L'Organisation des Nations Unies doit répondre plus efficacement aux menaces, quelle que soit la forme

¹ Résolution 70/1.

² Résolution 217 A (III).

³ Voir [FCCC/CP/2015/10/Add.1](#), décision 1/CP.21, annexe.

qu'elles revêtent et dans tous les domaines. Le terrorisme et l'extrémisme violent qui en est à l'origine sont un grave danger pour la paix et la sécurité internationales. Il faut avoir recours le plus possible à toute la panoplie des solutions diplomatiques offerte par la Charte, y compris la diplomatie préventive et la médiation. Nous prions au Secrétaire général d'enrichir encore cette panoplie pour prévenir le déclenchement, l'escalade ou la reprise des hostilités sur terre, en mer, dans l'espace et dans le cyberspace. Nous appuyons sans réserve l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et le relayons. Le droit international humanitaire doit être pleinement respecté. La consolidation, le maintien et la pérennisation de la paix sont désormais l'une des principales responsabilités des Nations Unies.

10. **Nous respecterons le droit international et ferons régner la justice.** Les objectifs et les principes de la Charte et du droit international restent intemporels, universels et sont des fondements indispensables à l'avènement d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste. Nous respecterons les accords internationaux que nous avons conclus et les engagements que nous avons pris. Nous continuerons à promouvoir le respect de la démocratie et des droits humains et à renforcer la gouvernance démocratique et l'état de droit en consolidant une gouvernance transparente et responsable et des institutions judiciaires indépendantes.

11. **Nous allons attribuer une place centrale aux femmes et aux filles.** Les conflits ne pourront être réglés et le développement durable sera impossible sans la participation active des femmes à tous les niveaux, sur un pied d'égalité. Les droits humains ne peuvent être pleinement respectés que si toutes les femmes et les filles en jouissent elles aussi. Le fait que les inégalités de genre et les atteintes aient toujours cours, y compris la violence sexuelle et la violence de genre, nous prive d'un monde plus juste et meilleur. Nous allons accélérer l'action menée pour réaliser l'égalité des genres, assurer la participation des femmes et donner aux femmes et aux filles des moyens d'agir dans tous les domaines.

12. **Nous allons instaurer un climat de confiance.** Les inégalités croissantes entre les pays et en leur sein compromettent l'efficacité des efforts que nous déployons pour que l'avenir que nous voulons puisse être une réalité. Les inégalités sont une source de méfiance entre les pays et de méfiance des individus à l'égard des institutions de gouvernance. Elles contribuent également à la xénophobie, au racisme, à l'intolérance, aux discours de haine et à la désinformation. Nous condamnons tous les actes de ce type. Nous nous attaquerons aux causes profondes des inégalités, notamment la violence, les violations des droits humains, la corruption, la marginalisation, la discrimination sous toutes ses formes, la pauvreté et l'exclusion, ainsi que le manque d'éducation et de perspectives d'emploi. C'est notre responsabilité.

13. **Nous améliorerons la coopération numérique.** Le numérique a profondément transformé la société. Il offre des occasions sans précédent, mais s'accompagne aussi de nouveaux défis. Lorsqu'elles sont utilisées de manière inappropriée ou à des fins malveillantes, les technologies numériques peuvent alimenter les divisions entre les pays et en leur sein, accroître l'insécurité, saper les droits humains et creuser les inégalités. La connectivité et la prospérité socioéconomique de notre monde dépendent plus que jamais des outils numériques, il faut continuer de considérer comme des priorités l'élaboration d'une vision commune en ce qui concerne la coopération numérique et l'avènement d'un avenir numérique, qui montre tout le potentiel offert par une utilisation bénéfique des technologies, et la prise en compte des problèmes de confiance et de sécurité numériques. Le numérique peut nous permettre d'accélérer la réalisation du Programme 2030. Nous devons faire en sorte que tout le monde puisse avoir accès au numérique dans des conditions de sécurité et à un coût abordable. L'Organisation des

Nations Unies peut être une plateforme permettant à toutes les parties prenantes de participer aux discussions à ce sujet.

14. **Nous allons moderniser l'Organisation des Nations Unies.** Le monde d'aujourd'hui est très différent de ce qu'il était lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée il y a 75 ans. Il y a plus de pays, plus d'habitants, plus de problèmes, mais aussi davantage de solutions. Nous devons adopter des méthodes de travail qui nous permettent de suivre le rythme et de nous adapter. Nous appuyons le programme de réformes lancé par le Secrétaire général. De telles réformes doivent donner jour à une organisation plus agile, plus efficace et plus responsable qui puisse obtenir de meilleurs résultats sur le terrain et s'adapter aux défis mondiaux. Nous réaffirmons notre souhait de voir réformer les trois principaux organes de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous engageons à donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité et à continuer de travailler à la revitalisation de l'Assemblée générale et au renforcement du Conseil économique et social. Nous approuvons sans réserve l'entreprise d'examen du dispositif de consolidation de la paix.

15. **Nous assurerons le financement durable de l'Organisation.** Pour que nos aspirations puissent être réalisées, l'Organisation devra être financée de manière durable et prévisible. Nous paierons nos contributions dans leur intégralité et dans les délais prévus. Il conviendra d'étudier les mesures qui permettraient de mieux veiller à ce que soit le cas. Nous renforcerons encore la transparence, l'application du principe de responsabilité et l'utilisation efficace des ressources. L'application intégrale et dans les délais prévus du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁴ est d'une importance clef pour la réalisation du Programme 2030. Les financements conjoints publics-privés sont d'une importance cruciale dans les efforts que nous déployons pour que l'Organisation des Nations Unies remplisse mieux son rôle.

16. **Nous favoriserons les partenariats.** Face aux défis actuels, la coopération s'impose de part et d'autres des frontières mais aussi à l'échelle de la société dans son ensemble. Nous devons rendre l'Organisation des Nations Unies plus inclusive et collaborer avec toutes les parties concernées, y compris les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé, les universités et les parlementaires, pour concevoir une action efficace afin de relever nos défis communs.

17. **Nous serons à l'écoute des jeunes et travaillerons à leurs côtés.** En ce qui concerne la paix et le développement, la jeunesse est la pièce manquante du puzzle. Nous, nous avons bénéficié de la clairvoyance des personnes qui ont fondé l'Organisation des Nations Unies, mais les jeunes d'aujourd'hui auront à vivre avec les conséquences de notre action et de notre inaction. Pendant trop longtemps, les voix des jeunes ont été ignorées lors des discussions engageant leur avenir. Cela doit désormais changer : les jeunes doivent être invités à contribuer de manière significative.

18. **Nous serons préparés.** La pandémie de COVID-19 nous a pris au dépourvu. Mais elle nous a fait prendre conscience qu'il est essentiel que nous soyons mieux préparés, non seulement aux crises liées à la santé, mais aussi à d'autres types de défis et de crises. Nous devons renforcer la coopération, la coordination et la solidarité internationales. Il est important de tirer des leçons de ce qui se passe et de partager expériences et informations pour réduire les risques et rendre nos systèmes plus résistants. Tout en améliorant nos systèmes de prévention des crises mondiales et de riposte, nous devons d'urgence accélérer le développement et la production de

⁴ Résolution 69/313, annexe.

nouveaux vaccins, de médicaments et de matériel médical, en y assurant un accès mondial équitable et abordable. Nous applaudissons tous les personnels de santé et toutes celles et ceux qui risquent leur vie en première ligne pour en sauver d'autres, et nous nous engageons à placer les personnes au coeur de notre réponse.

* * *

19. Ce dont nous convenons aujourd'hui sera déterminant pour la durabilité de notre planète ainsi que pour le bien-être des générations des prochaines décennies. Grâce à une action mondiale redynamisée et forts des progrès réalisés au cours des 75 dernières années, nous sommes déterminés à faire de l'avenir que nous voulons une réalité. Pour y parvenir, nous mobiliserons des ressources, nous redoublerons d'efforts et nous ferons preuve d'une volonté politique et d'un leadership sans précédent. Nous travaillerons avec nos partenaires pour renforcer la coordination et la gouvernance mondiale au nom de l'avenir commun des générations actuelles et futures.

20. Nous prions le Secrétaire général de présenter, avant la fin de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, des recommandations visant à faire progresser notre programme commun et à relever les défis actuels et futurs.

21. Nous nous engageons à porter la présente déclaration devant nos citoyennes et citoyens, dans le véritable esprit qu'est celui de « Nous, les peuples ».
